

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation : 08.12.2008

Date d'affichage

L'an deux mil huit et le dix sept décembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, CHATAIGNER Jean Pierre, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, DEVISE Bernard, LAROCHE Bruno, Mme MOREL Isabelle

Absent excusé: BESSON Patrick, Melle CHABANON Sandra

Secrétaire séance: Marguerite SAMBARDIER

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

NON RESTITUTION DE CAUTIONS

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de M. Barka et de Mme Pla de nombreux travaux ont été effectués pour remettre les logements en état. Le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas restituer la caution à M. BARKA, ni à Mme PLA.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE ERIC TRONCY

Faisant suite à la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2008, M. le Maire a saisi le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis concernant l'augmentation de la

durée hebdomadaire d'un agent des services techniques. En sa séance du 13 novembre 2008, le C.T.P a donné un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de Eric TRONCY à 35 heures hebdomadaires

ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE
D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal attribue l'indemnité d'administration et de technicité, à partir du 1^{er} janvier 2009, à l'agent technique Eric TRONCY le coefficient multiplicateur de 5 est retenu.

Pas de prime d'astreinte pour le moment, la question reste posée. A noter qu'Eric Troncy a été reçu à l'examen du CACES.

PROJET « Petit Canada »

Le projet « Petit Canada » proposé par le Président de l'Office de Tourisme a un but touristique, économique et pédagogique. Il consiste à faire pousser et planter des arbres à coloration automnale rougeoyante sur le canton.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, et propose de voir avec les écoles.

TRAVAUX 2009

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles modalités d'attribution des subventions cantonales : une enveloppe de 138 913€ est garantie pendant 3 ans pour le canton de Chauffailles, la moitié est réservée à des projets structurants. Pour 2009, la subvention attribuée à la Commune de Mussy sous Dun est de 6000€.

Le Conseil Municipal choisi d'effectuer les travaux suivants :Travaux sur voie communale n°2 mitoyenne St Racho, chemin communal des Chefs, chemin communal de la Borcelle partie basse et chemin communal vers la lagune.

Le montant des devis s'élève à : 14 707,35€ HT

Le Conseil Municipal décide de financer l'opération comme suit :

Coût total TTC :	17 589,98 €
Subvention PIIC :	6 000,00€ (34,11%)
Fonds propres :	11 589,98€

SPANC

Bernard Devise fait un compte-rendu de la réunion du 23/10/2008 : La commune de Mussy sous Dun adhère au SPANC à partir du 01/01/2009 (Coût d'adhésion : 700€)

D'ici fin 2012, une expertise devra être réalisée sur tous les assainissements non collectifs de la commune. Le coût de l'expertise sera à la charge du particulier.

D'ici fin 2016, la mise en conformité devra être effective particulièrement pour les points noirs (suintement chez le voisin, déversement sur la voie publique, ...), possibilité de subventions pour l'instant.

BILAN DU SYNDICAT DES EAUX

Lecture du bilan du Syndicat des eaux par Marcel Bidaud, concernant la qualité de l'eau, l'état du réseau, la consommation, la pollution, ect.

RECENSEMENT

L'INSEE nous a fait parvenir les résultats du dernier recensement : 379 habitants

GESTION IMMOBILIERE

Suite aux difficultés pour louer le logement de l'école du bas, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier sa gestion à une agence immobilière. Moyennant une commission, l'agence s'occupe de trouver un locataire, nous assure en cas de loyers impayés et en cas de dégradations

Une délibération est prise pour donner délégation au Maire pour signer les conventions, après concertation avec la commission des bâtiments communaux.

DECISIONS MODIFICATIVES

DM n°3 : afin de payer les salaires et charges de décembre, virement de crédits de 1000 € du compte 60633 au compte 6413.

DM n°4 : le montant des travaux d'investissement effectués par l'employé communal est transféré de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021).

DM n°5 : afin de payer les emprunts, virement de crédits de 28 € du compte 2184 au compte 165.

CONSEIL D'ECOLE

Actuellement 30 élèves sont scolarisés à l'école de Mussy sous Dun (de la moyenne section au CM2). 28 élèves sont prévus à la rentrée 2009. Suite au conseil d'école, et à la menace d'une fermeture de classe, des courriers ont été adressés aux parents d'élèves d'Anglure et de Mussy pour les inciter à inscrire leurs enfants à l'école de Mussy.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements aux bénévoles qui aident à la remise en état de 2 pièces dans le logement de la Cure.
- Des tuyas à prix intéressant ont été proposé pour planter une haie séparative dans la cour mitoyenne des logements de la commune - accord du conseil municipal
- Il sera demandé à l'association « D'un théâtre à l'autre » de ranger la scène de la salle communale.
- Une réunion Conseil Municipal – Comité des fêtes est à fixer concernant le matériel et le fonctionnement de la salle communale
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 30 janvier 2009 à 20h.